



DOCUMENT D'ÉVALUATION

ÉVALUATION FINALE DE L'INTERVENTION DES FONDS FIDUCIAIRES DE L'UE (FFUE) EN MATIÈRE DE PROTECTION RÉGIONALE AUX CÔTÉS DU HCR

“RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES DEMANDEURS D'ASILE EN AFRIQUE DU NORD”

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

FÉVRIER 2024

On constate une amélioration évidente en ce qui concerne l'accès aux services et leur qualité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficiant des interventions, ce qui contribue à réduire leurs vulnérabilités et les risques pour la protection dans une certaine mesure.

Ligne de crédit © HCR/Pedro Costa Gomes

DÉTAILS DE L'ÉVALUATION

OBJECTIFS PRINCIPAUX:

- Évaluer de manière indépendante et globale l'efficacité des trois interventions dans leur ensemble, en accordant une attention particulière aux différents niveaux de résultats mesurés par rapport aux objectifs escomptés et aux raisons qui sous-tendent ces résultats;
- déterminer les principaux enseignements tirés, les conclusions et les recommandations connexes afin d'améliorer les interventions futures.

SPECIFIC OBJECTIVES:

To inform the interventions' exit strategy for ensuring the sustainability of their results;
To draw lessons that can be replicated in other European Union (EU) interventions;
To be accountable for the use of EU resources concerning the results of the programme;

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

Maroc

Tunisie

Égypte



CALENDRIER DES INTERVENTIONS:

01/01/2020 - 31/12/2021

PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS:

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION:

Nahla Hassan -Cheffe d'équipe
Georges Assaf - Expert principal n° 2
Anna Charpin - Experte principale n° 3

I Contexte de l'évaluation

La région de l'Afrique du Nord est considérée comme une région d'origine, de transit et de destination finale des flux migratoires mixtes. Les mouvements des personnes déplacées dans la région reflètent un large éventail de dynamiques historiques, économiques, sociales et démographiques interdépendantes.

Les causes profondes des migrations et des déplacements forcés sont complexes et nécessitent une approche globale et intégrée. Aujourd'hui, le principal défi dans la région de l'Afrique du Nord reste l'arrivée de flux migratoires mixtes.

Dans les trois pays où les interventions évaluées du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUE) ont été mises en œuvre, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont signalés comme ayant besoin d'aide et de soutien. Ce besoin est généralement lié à leur bien-être général et concerne en particulier leur statut, la nécessité d'une aide psychosociale et leur accès à une éducation et à des services de santé de qualité.

Cette évaluation finale a permis d'apprécier l'efficacité des interventions, les facteurs favorisant et ceux entravant l'obtention des résultats afin d'éclairer la planification des futures interventions de l'UE liées à la protection et à la gestion des migrations en Égypte, au Maroc et en Tunisie.

L'évaluation a en particulier permis de recenser les résultats et les réalisations des interventions dans les trois pays, tels qu'initialement proposés par les cadres logiques et les documents d'action.

Interventions évaluées	Fiche d'action T05-EUTF-NOA-REG-09	Fiche d'action T05-EUTF-NOA-REG-16
1. Renforcement de l'autonomie et de l'accès aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Nord - ÉGYPTE	Total: 10.360.072 EUR FFUE: 7.705.000 EUR	Total: 11.460.073,42 EUR FFUE: 8.805.000 EUR (top-up of 1.100.000 EUR)
2. Renforcement de l'accès aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Nord - MAROC	Total: 2.140.000 EUR FFUE: 1.610.000 EUR	Total: 2.779.000 EUR FFUE: 2.210.000 EUR (top-up of 600.000 EUR)
3. Amélioration de l'accès aux services de base et aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile en Tunisie - TUNISIE	Total: 2.940.000 EUR FFUE: 2.185.000 EUR	Total: 4.963.500 EUR FFUE: 2.935.000 EUR (top-up of 750.000 EUR)

I Méthode d'évaluation

Sept questions d'évaluation essentielles ont orienté cette évaluation sur la base des critères d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir la pertinence, la cohérence, **l'efficacité, l'efficacités, la durabilité/viabilité et l'impact**, ainsi que des **critères de l'UE relatifs à la valeur ajoutée**. Des approches mixtes, théoriques et participatives ont été adoptées tout au long de l'évaluation, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur l'intégration des personnes handicapées.

L'équipe d'évaluation a procédé à un **examen approfondi** des documents pertinents des trois interventions et d'autres publications secondaires.

La **collecte de données sur le terrain** a eu lieu entre **décembre 2022 et avril 2023**. L'équipe d'évaluation a mené au total **21 discussions de groupes de réflexion et 83 entretiens avec des informateurs clés**, auxquels ont participé **297 personnes**, garantissant ainsi l'engagement et l'inclusion des différentes parties prenantes et des groupes de bénéficiaires dans les trois pays.

Des entretiens avec des informateurs clés des parties prenantes ont été menés aux niveaux national et infranational en Égypte, au Maroc et en Tunisie, afin de recueillir des avis et des suggestions concernant les processus et les résultats des interventions.

Les **discussions de groupes de réflexion** sont intervenues avec des groupes de bénéficiaires de différentes implantations géographiques dans les trois pays concernés. Il a également été veillé à la prise en considération des différents services fournis par les projets (éducation, santé, services aux victimes de violences sexuelles et sexistes, renforcement des capacités). L'équipe d'évaluation a couvert tous les groupes de répondants et les principales implantations géographiques.

En **Égypte**, l'équipe d'évaluation a visité les zones urbaines du **Grand Caire, d'Alexandrie, de Charkieh et de Damiette**. Au **Maroc**, elle s'est rendue à **Casablanca, à Rabat et à Oujda**. En **Tunisie**, les visites/réunions physiques n'ont été possibles qu'à **Tunis**, y compris à **La Goulette**.

Sur la base de l'analyse documentaire, les données primaires collectées ont été préparées et analysées systématiquement en fonction des questions d'évaluation, des critères d'appréciation, des indicateurs et des hypothèses. L'équipe a étayé ses conclusions en associant les sources et les méthodes afin de garantir la validité et la fiabilité des résultats. Les méthodes de collecte des données et les points de vue des parties prenantes ont été recoupés pour chaque question d'évaluation afin de veiller à fonder les résultats sur des preuves solides.



Égypte, Alexandrie. Des réfugiés bénéficient de soins de santé primaires et secondaires publics.

13 novembre 2023, Ligne de crédit © HCR/Firas Al-Khateeb



Égypte, Alexandrie. Des réfugiés et des migrants se font vacciner contre la COVID-19.

15 novembre 2021, Ligne de crédit © HCR/Pedro Costa Gomes

I Principales conclusions

- Les trois projets ont présenté une forte cohérence avec le plan d'action de La Valette, les FFUE-Afrique du Nord et les FFUE-Afrique. Les projets étaient conformes aux cinq orientations stratégiques du HCR pour 2017-2021, auxquelles l'organisation s'était engagée, et ils sont restés cohérents avec les orientations stratégiques pour 2022-2026.
- Les trois interventions respectives semblent suivre le même modèle: elles visent à contribuer à une protection adéquate des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les pays d'accueil, réduisant ainsi les mouvements irréguliers vers l'Europe.
- Les projets menés dans les trois pays ont témoigné d'une grande flexibilité et d'une réponse rapide face à la pandémie de COVID-19.
- L'évaluation finale tient compte de la réalisation de l'ensemble des résultats prévus dans les trois pays, dépassant les objectifs fixés pour certains indicateurs, tels que le logement en Égypte et l'assistance juridique en Tunisie et au Maroc.
- On constate une amélioration évidente en ce qui concerne l'accès aux services et leur qualité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficiant des projets, ce qui contribue à réduire leurs vulnérabilités et les risques pour la protection dans une certaine mesure.
- L'Union demeure l'une des principales sources de financement en ce qui concerne la protection des personnes prises en charge par le HCR dans les trois pays, contribuant ainsi, d'une part, à ce que les gouvernements accordent une plus grande importance aux questions de protection et aux droits et, d'autre part, à la promotion des cadres juridiques, de l'intégration sociale et de la stabilité.

I Enseignements tirés de l'évaluation

- Des échanges réguliers apporteraient une valeur ajoutée aux projets régionaux, en particulier lorsqu'ils sont mis en œuvre par la même organisation. Les projets régionaux dépourvus de logique ou de cadre d'intervention régional fonctionneront comme des projets individuels avec une perspective régionale limitée ou inexistante.
- L'établissement de liens entre les projets des différents pays contribuerait à renforcer la coopération et la coordination sud-sud et à soutenir la mise en place d'une compréhension et de solutions régionales.
- Il aurait été utile d'inclure les travaux de coordination du HCR au niveau régional (en tant qu'action ou composante distincte) en organisant des réunions régulières concernant les trois projets.
- La coordination des trois projets au niveau régional aurait pu avoir une plus grande incidence sur les résultats qui montrent les tendances régionales en matière d'arrivées,

d'attentes des réfugiés et de possibilités d'asile, et qui comparent les bonnes pratiques de chaque pays pour obtenir une vue d'ensemble régionale.

- L'engagement des gouvernements est essentiel afin d'accorder plus d'importance à la protection des personnes prises en charge par le HCR.
- Un meilleur ciblage et des critères de vulnérabilité clairs permettraient d'améliorer la capacité du HCR à atteindre les personnes les plus vulnérables et les plus laissées pour compte, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à la santé, qui constitue toujours un défi, en particulier en Égypte.
- Les personnes prises en charge par le HCR ont des besoins variés et complexes, en fonction du contexte. Les fonds disponibles ne seront jamais suffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble des personnes vulnérables. Dès lors, des efforts concertés de sensibilisation et d'engagement des institutions publiques en matière de lutte contre la violence sexiste sont nécessaires pour améliorer la situation des rescapés de violences sexuelles et sexistes.
- Le rôle de l'Union pourrait être maximisé et avoir plus d'influence grâce aux différents instruments de financement en se concentrant davantage sur l'adaptation aux mouvements fluctuants de la migration irrégulière, éventuellement au moyen d'allocations de fonds flexibles, de meilleurs systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) et d'une attention accrue à la lutte contre les causes sous-jacentes des systèmes de protection déficients, y compris la protection juridique et le renforcement des systèmes dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
- Les expériences passées, les capacités et les partenariats de longue date entre le HCR et ses partenaires de mise en œuvre se sont avérés essentiels pour obtenir les résultats escomptés. Ces partenariats de mise en œuvre s'inscrivaient dans le contexte local et national et avaient de l'expérience en matière de protection avec une large couverture géographique.



Tunisie, Sfax. Un réfugié appose l'empreinte de son pouce, lors de l'enregistrement de données biométriques à Sfax par Anis Laouiti, un membre du personnel du HCR.

Juillet 2020, Ligne de crédit © HCR/Peter Horton

Recommandations clés

- Augmenter les fonds alloués aux réfugiés et aux demandeurs d'asile: continuer d'aider les réfugiés et les demandeurs d'asile en Égypte, en Tunisie et au Maroc, en particulier compte tenu des perspectives actuelles sur la situation économique dans le pays, de l'inflation, de la flambée des prix et des moyens de subsistance de plus en plus limités, qui engendrent des risques pour la protection à la fois pour les personnes prises en charge par le HCR et pour les communautés d'accueil.
- Envisager une coordination entre les trois projets au niveau régional, axée sur les résultats analytiques régionaux concernant le partage d'informations et de bonnes pratiques ainsi que des enseignements tirés afin d'améliorer les connaissances et les modalités de mise en œuvre.
- Renforcer les efforts de sensibilisation au niveau régional afin d'améliorer l'accès aux services de protection pour les personnes prises en charge par le HCR.

Recommandations spécifiques

Renforcer la participation des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales et des groupes bénéficiaires cibles au cours de la phase de conception des interventions prévues au moyen d'une cartographie des parties prenantes, de consultations et d'un partage d'expériences et de bonnes pratiques. Cette participation accrue peut améliorer la compréhension du ciblage et la prise en considération des besoins spécifiques des réfugiés et des demandeurs d'asile et de leurs vulnérabilités intersectionnelles diverses.



Tunisie, Tunis. Des réfugiés et des demandeurs d'asile reçoivent une distribution exceptionnelle en espèces.

12 février 2021, © HCR/Chiara Cavalcanti

Égypte: Assurer une complémentarité constructive: veiller à une complémentarité structurée avec les actions existantes et futures mises en œuvre en Égypte dès le début de la conception du futur programme, ce qui maximiserait l'incidence et l'efficacité des ressources financières et humaines disponibles et permettrait des échanges constructifs et le partage d'informations au sein des pays et entre eux. Par la suite, il conviendrait également de viser à la complémentarité et à l'échange d'expériences au niveau régional.

Intégrer la sensibilisation dans la future programmation: s'appuyer sur les efforts de sensibilisation mis en œuvre dans le cadre du projet, qui ont été couronnés de succès à court terme pendant la pandémie de COVID-19, bien qu'ils ne soient pas durables et qu'ils ne soient pas intégrés dans les cadres juridiques. La sensibilisation traduira la reconnaissance des obstacles au niveau du cadre juridique existant en matière de migration en Égypte et favorisera un environnement propice à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Tunisie: Pour la programmation future, veiller à ce que la conception s'appuie sur des analyses approfondies du contexte, des analyses thématiques et des évaluations des besoins spécifiques, et à ce qu'elle soit renforcée par des consultations avec les parties prenantes du gouvernement national, la société civile et les bénéficiaires.

Il conviendrait de mettre en place des interventions ciblées pour divers groupes de population, les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille, pour répondre à leurs besoins spécifiques en fonction des vulnérabilités intersectionnelles et compte tenu des principes du programme 2030.

Renforcer l'approche stratégique de l'action, en définissant clairement les résultats escomptés et les modalités pour les atteindre et en déterminant explicitement les parties prenantes ainsi que les risques et les mesures d'atténuation.



Tunisie, Zarzis. Des réfugiés et des demandeurs d'asile sont sensibilisés aux risques liés à la COVID-19.

15 septembre 2021, © HCR/Hallouli Mohamed Ameur

Maroc: Apporter un soutien technique pour la mise en place de Groupes de travail sur la protection (PWG) afin de suivre et d'orienter les besoins en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et d'y répondre.

Renforcer les partenariats avec les organes du gouvernement central et les antennes régionales et locales afin d'apporter une réponse plus rapide, inclusive, stimulante et adaptée aux besoins des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille en fonction de leur situation géographique.

Intensifier le dialogue avec le gouvernement pour mettre en œuvre efficacement la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) en facilitant la délivrance de documents en vue de l'intégration dans la société des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille. Il convient d'envisager d'autres approches/incitations en vue de l'autonomisation des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille, en particulier pour les réfugiés qui vivent au Maroc depuis des dizaines d'années et n'ont pas accès aux documents requis pour eux-mêmes et pour leurs enfants nés en exil et qui envisageraient volontairement un retour en toute sécurité dans leur pays d'origine.

Augmenter les fonds alloués aux réfugiés et aux demandeurs d'asile: continuer d'aider les réfugiés et les demandeurs d'asile en Égypte, en Tunisie et au Maroc, en particulier compte tenu des perspectives actuelles sur la situation économique dans le pays, de l'inflation, de la flambée des prix et des moyens de subsistance de plus en plus limités, qui engendrent des risques pour la protection à la fois pour les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille et pour les communautés d'accueil.

Égypte: Renforcer l'échange d'informations avec les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille et les partenaires de mise en œuvre concernant le ciblage, l'éligibilité et les moyens d'accès aux soins de santé et aux services médicaux, la gestion des opérations par une assistance directe ou des renvois vers d'autres services et la clarification de l'urgence d'une gestion appropriée des cas.

Il convient de clarifier et d'améliorer le ciblage des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille et devant subir des interventions chirurgicales non urgentes. Globalement, le HCR ne prend pas en charge les patients atteints de cancer, devant subir des chirurgies cardiaques ou nécessitant d'autres types de soins de santé complexes. Le HCR ne couvre pas entièrement les patients sous dialyse pour des problèmes rénaux. Un ciblage explicite et de meilleurs partenariats sont nécessaires pour apporter un meilleur soutien à ces personnes. Renforcer le rôle des organisations de la société civile (OSC) en matière de protection et de fourniture de services: consolider le rôle des OSC en matière de fourniture de services et de protection des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille et des migrants vulnérables. Cet objectif pourrait être atteint en augmentant le financement direct disponible pour les ONG/OSC (nationales et internationales).

Soutenir la mise en place d'un système approprié d'établissement de profils de santé des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille afin de permettre d'améliorer le dépistage, la programmation et le suivi médical et d'offrir une assistance directement adaptée à leurs besoins.

Tunisie: Renforcer l'échange d'informations avec les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille et les partenaires de mise en œuvre concernant l'accès aux soins de santé et aux services médicaux, la gestion des opérations par une assistance directe ou des renvois vers d'autres services et la clarification de l'urgence d'une gestion appropriée des cas.

Maroc: Revoir, consolider et affiner l'approche classique en matière de prestation de services mise en pratique par le projet dans les domaines i) de l'éducation, ii) de la santé et iii) de l'assistance psychosociale pour inclure, outre les centres de soins de santé primaires, un quatrième pilier relatif à l'assistance médicale en structurant les interventions ad hoc actuellement dispersées visant à répondre aux situations d'urgence. Le quatrième pilier proposé doit être mis en place en coopération avec un réseau de médecins et d'hôpitaux, avec l'aide du Conseil national de l'Ordre des médecins et d'autres organisations professionnelles pertinentes dans le domaine de la santé.

Renforcer la coordination avec les départements ministériels concernés et les organismes publics spécialisés dans la fourniture de services aux groupes vulnérables en vue d'une meilleure inclusion dans l'enseignement public et les services de santé dans les hôpitaux (au-delà des urgences) et de l'inclusion des personnes les plus vulnérables avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille dans le plan national en matière de soins de santé (qui fait actuellement l'objet de discussions).

Envisager une coordination entre les trois projets au niveau régional, axée sur les résultats analytiques régionaux concernant le partage d'informations et de bonnes pratiques ainsi que des enseignements tirés afin d'améliorer les connaissances et les modalités de mise en œuvre. Deux ou trois réunions de coordination par an entre les trois pays permettraient de dresser un tableau comparatif clair des tendances en matière d'arrivées de réfugiés, de profils et de durées de séjour et de comparer l'assistance fournie et la réponse apportée par les institutions nationales afin de mettre en parallèle les défis et les enseignements tirés et d'apporter des éclairages sur les bonnes pratiques.

Renforcer les efforts de sensibilisation au niveau régional afin d'améliorer l'accès aux services de protection pour les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille. Si le HCR maintient une approche globale de sensibilisation concernant les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile, il importe également de reconnaître les points communs entre les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille en Afrique du Nord, qui nécessitent des efforts de sensibilisation supplémentaires et intégrés et la mobilisation de ressources pour améliorer la situation des personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille en Afrique du Nord.

Envisager l'élaboration d'une stratégie et d'une approche spécifiques à l'Afrique du Nord d'abord au moyen d'une coordination intégrée au niveau régional, associée à des campagnes médiatiques et de sensibilisation claires afin de faire connaître le sort des réfugiés et des demandeurs d'asile et d'accroître l'acceptation de leurs droits dans l'ensemble de la région. Cette démarche pourrait également être associée à des campagnes rigoureuses de mobilisation des ressources afin d'accroître le financement des projets ciblant les personnes avec lesquelles et pour lesquelles le HCR travaille et les communautés d'accueil en Afrique du Nord.

AVIS JURIDIQUE

Ce document a été préparé pour la Commission européenne dans le cadre des évaluations de la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (NEAR). Toutefois, il ne reflète que les opinions des auteurs, et la Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans ce document et n'est pas responsable de toute conséquence découlant de la réutilisation de cette publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

